

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **09 avril 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 09 avril 2019 à 20h01.

111-04-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- Autorisation de paiement d'une facture de Acxcom
- Mandat à un ingénieur pour une assistance et une consultation technique dans le cadre du remplacement de la chaudière du centre communautaire

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

112-04-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

113-04-19

Adoption du règlement numéro 238-2019 relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 11 janvier 2011, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 mars 2019 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* (ou de l'article 573 *L.C.V.*), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'ADOPTER le règlement numéro 238-2019 relatif à la gestion contractuelle.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

114-04-19

Approbation d'un compte de dépenses pour la directrice générale

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve le paiement à Mme Fanny Grosz, directrice générale, des frais de représentation pour les mois de janvier, février et mars 2019, pour un montant total de 131,25 \$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-04-19

Octroi d'un contrat pour l'achat d'ordinateurs pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT la résolution numéro 80-03-19 du 12 mars 2019 autorisant l'achat de 4 ordinateurs pour le bureau municipal et autorisant la directrice générale à demander des soumissions en conséquence ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été envoyée à trois prestataires le 18 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux des prestataires invités ont envoyé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 03 avril 2019 et que les prix proposés sont les suivants :

- PC-TECK : 4887,64 \$ (taxes comprises)
- Coop-CSUR : 6211,86 \$ (taxes comprises) ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'achat des 4 ordinateurs et du petit matériel informatique afférent auprès de l'entreprise PC-TECK suivant la soumission reçue.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-04-19

Mandat à la directrice générale pour les discussions et la préparation d'une entente intermunicipale pour le partage des services d'un archiviste

CONSIDÉRANT QUE les archives de la Municipalité nécessitent une réorganisation totale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a fait de la réorganisation des archives une priorité de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 81-03-19 du 12 mars 2019 relative à l'aménagement de la salle de réunion et surtout du réaménagement de son local à des fins d'archivage ;

CONSIDÉRANT les discussions menées avec le directeur général de la Municipalité de Sainte-Marthe en rapport avec leur employé en charge des archives et considérant que cette personne donne pleinement satisfaction dans ses missions d'archivage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe est ouverte à la discussion quant à un éventuel partage des services de cette personne entre les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait alors lieu de conclure une entente entre les deux municipalités ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit autorisée à poursuivre les discussions avec la Municipalité de Sainte-Marthe dans le cadre de cette affaire et à rédiger un projet d'entente le cas échéant.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

117-04-19

Entente avec l'OBNL Très-Saint-Rédempteur en action

CONSIDÉRANT la résolution numéro 105-03-19 du 12 mars 2019 approuvant un projet d'entente avec l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* et en autorisant la signature ;

CONSIDÉRANT QUE les administratrices de l'OBNL ont demandé à apporter des modifications audit projet d'entente avant de procéder à la signature ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable aux modifications demandées ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le nouveau projet d'entente qui a été proposé en tenant compte des modifications demandées par les administratrices de l'OBNL,

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la directrice générale, Mme Fanny Grosz, à signer ladite entente telle que modifiée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

118-04-19

Octroi d'un contrat à un ingénieur dans le cadre du remplacement de la salle mécanique du centre socioculturel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 50-02-19 du 12 février 2019 par laquelle le Conseil a confirmé sa volonté de construire une annexe au centre socioculturel afin d'y accueillir la nouvelle salle mécanique et autorisant la directrice générale à octroyer un contrat à un ingénieur pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Enerzam pour les missions suivantes :

- Assistance préparation du projet : 920,00 \$ (taxes en sus)
- Plans préliminaires 33% : 5 641,00 \$ (taxes en sus)
- Plans et devis définitifs : 8 462,00 \$ (taxes en sus) ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à la firme Enerzam suivant l'offre de service reçue, pour un montant de 15 023,00 \$, taxes en sus, pour une assistance à la préparation du projet ainsi que l'établissement des plans et devis (préliminaires 33% et définitifs).

Ce montant sera couvert par l'appropriation d'un montant équivalent du surplus libre.

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la Directrice générale, Mme Fanny Grosz, à signer les documents nécessaires dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		X
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		X
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

119-04-19

Adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une politique familiale municipale dans le courant des prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) est un partenaire de choix dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle 2018 au CAMF était de 77 \$ (taxes en sus) ;

IL EST RÉSOLU,

DE PROCÉDER à l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF),

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

120-04-19

Nomination d'un responsable des questions familiales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une politique familiale municipale dans le courant des prochains mois ;

IL EST RÉSOLU,

QUE Mme Isabelle Paré, conseillère municipale, soit nommée responsable des questions familiales,

QUE par le fait, Mme Isabelle Paré soit la représentante des préoccupations « famille » au sein du Conseil et soit la chef de file de la future mise en place de la politique familiale municipale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

121-04-19

Autorisation à l'OBNL « Très-Saint-Rédempteur en action » de créer un jardin communautaire

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* souhaite créer un jardin communautaire sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité avait été inscrite au calendrier des activités proposé par l'OBNL pour l'année 2019 et approuvé par le Conseil dans sa séance du 12 février 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve la création d'un jardin communautaire sur le territoire de la Municipalité,

QUE ce jardin communautaire soit établi en arrière du Presbytère,

QU'une sortie d'eau soit prévue dans les prochains mois.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

122-04-19

Salon des vins Vaudreuil-Soulanges 2019

CONSIDÉRANT la tenue du Salon des vins Vaudreuil-Soulanges le 15 mai 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE l'acquisition de deux billets « Découverte » à 25,00 \$ l'unité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2019.

123-04-19

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900066 à C1900081	87 606, 32 \$
Paiement AccèsD L1900035 à L1900041	953, 17 \$
Chèques de salaires nos D1900041 à D1900053	6 939, 71 \$

GRAND TOTAL

95 499, 20 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport du Maire sur les faits saillants

Mme la Mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018.

124-04-19

Autorisation de paiement des honoraires de Goudreau Poirier

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 1903089 d'un montant de 11 200,00 \$, taxes en sus, pour la préparation du rapport financier audité au 31 décembre 2018 et diverses entrevues, consultations et vacations ;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 1903090 d'un montant de 7 435,00 \$, taxes en sus, pour la préparation des formulaires T4 et R1 de l'année 2018, l'assistance pour la préparation des faits saillants de l'exercice 2018 et divers travaux, entrevues, consultations et vacations ;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 1903091 d'un montant de 2 625,00 \$, taxes en sus, pour l'assistance apportée lors de la préparation du budget 2019 ;

à la société de comptables Goudreau Poirier.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

125-04-19

Autorisation de paiement de la facture de la Sûreté du Québec – année 2019

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 102153 d'un montant de 88 701 \$ à la Sûreté du Québec pour les services de l'année 2019 ;

QUE le paiement se fasse en deux versements répartis ainsi :

- 44 351 \$ au plus tard le 30 juin 2019,
- 44 350 \$ au plus tard le 31 octobre 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

126-04-19

Autorisation de paiement d'une facture de CIM

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro CRF1900310 d'un montant de 724,33 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'un poste informatique au contrat et le soutien technique additionnel pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

127-04-19

Autorisation de paiement d'une facture de Viva Média

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 30020592 d'un montant de 142,00 \$, taxes en sus, à Viva Média pour la publication d'un avis public dans La Voix Régionale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

128-04-19

Autorisation de paiement d'une facture du Centre de services partagés du Québec pour la mise à jour des ouvrages routiers

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro PU065056 d'un montant de 116,55 \$, taxes en sus, au Centre de services partagés du Québec pour la mise à jour des ouvrages routiers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

129-04-19

Autorisation de paiement d'une facture du réseau Biblio Montérégie

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2019-9619 d'un montant de 26,88 \$ au réseau Biblio Montérégie pour l'achat d'étiquettes de codification.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

130-04-19

Octroi du contrat pour la vidange de boues des fosses septiques 2019-2020

ATTENDU la résolution numéro 29-01-19 du 15 janvier 2019 portant autorisation d'aller en appel d'offres en vue de l'octroi d'un nouveau contrat pour la vidange des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner a été envoyée auprès de trois entreprises ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumission et l'ouverture publique des enveloppes qui a été faite le 03 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes et que les prix proposés sont les suivants :

Entreprise	Prix unitaire	Nombre de fosses en 2019	Total (taxes incluses)
Sanivac	163,75 \$	190	35 771, 60 \$
Service de Rebutis Soulanges	165,00 \$	190	36 044, 66 \$

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à la firme Sanivac pour la vidange de boues des fosses septiques pour les années 2019 et 2020, au prix unitaire de 163,75 \$, taxes en sus, suivant la soumission reçue (prix pour l'année 2019).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

131-04-19

Octroi d'un contrat pour le nettoyage des rues municipales 2019

ATTENDU la résolution numéro 99-03-19 du 12 mars 2019 autorisant la demande d'une soumission à l'entreprise Balaye-Pro ;

ATTENDU la réception d'une soumission de l'entreprise Balaye-Pro en date du 19 mars 2019 estimant 40 heures de travail au taux horaire de 85,00 \$;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission reçue et d'octroyer le contrat à la firme Balaye-Pro pour le nettoyage des rues en 2019, pour un montant de 3400,00 \$, taxes en sus, étant entendu que ce tarif correspond à une durée totale d'intervention estimée de 40 heures et pourra être ajusté selon le besoin.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

132-04-19

Travaux printaniers de voirie

CONSIDÉRANT les dommages causés à la chaussée par les conditions hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires principalement sur les rues : des Merles, des Hérons, des Orioles, chemin des Pommiers-Fleuris, Promenade du Cerf et aux abords du Parc Cavaleri ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à demander une soumission à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie pour la réparation et le remplissage des nids-de-poule, trous et affaissements,

QU'en cas de refus de cette entreprise, la directrice générale soit autorisée à demander une soumission à tout autre entrepreneur de son choix.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

133-04-19

Nivelage des rues municipales

CONSIDÉRANT QUE certaines rues nécessitent des travaux de nivelage ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à demander un prix à l'entreprise Dupras pour la réalisation des travaux nécessaires ;

QU'en cas de refus de cette entreprise, la directrice générale soit autorisée à demander une soumission à tout autre entrepreneur de son choix.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

134-04-19

Cession du lot 2 775 329

CONSIDÉRANT le lot numéro 2 775 329 d'une superficie de 1531,40 m2 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce lot est adjacente au terrain de M. Tanguay et Mme Duchesneau et qu'une autre partie est adjacente au terrain de M. Chevrier et Mme Hémond ;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera prochainement signée entre la Municipalité d'une part et M. Tanguay et Mme Duchesneau d'autre part relativement à la cession d'une partie du lot 2 775 329 en contrepartie de la pose d'un panneau de bienvenue ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil donne un accord de principe pour la cession d'une partie du lot 2 775 329 selon les conditions suivantes, et si les intéressés y donnent leur consentement :

- une partie du lot 2 775 329 et représentant environ 665 m2 sera proposée à M. Tanguay et Mme Duchesneau en contrepartie de l'autorisation pour la Municipalité, et ce sans limitation de durée, de pouvoir y apposer une pancarte de bienvenue ;
- une partie du lot 2 775 329 et représentant environ 75 m2 sera proposée à M. Chevrier et Mme Hémond pour la somme de 500 \$, montant correspondant à des frais d'étude pour la demande de dérogation mineure ;

QUE la directrice générale soit autorisée à demander une soumission à un arpenteur-géomètre pour la réalisation des plans nécessaires dans le cadre de cette affaire, étant entendu qu'il sera demandé à l'arpenteur de diviser sa facture de la manière suivante :

- 1/3 des frais incomberont à la Municipalité
- 2/3 des frais incomberont à M. Tanguay et Mme Duchesneau

QUE si M. Chevrier et Mme Hémond ne sont pas intéressés à acquérir la partie du lot 2 775 329 proposée, la portion en question sera proposée à M. Tanguay et Mme Duchesneau, et les frais d'arpentage seraient alors intégralement à leur charge, sans contribution financière de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

135-04-19

Mandat à la directrice générale de préparer une entente avec M. Tanguay et Mme Duchesneau

ATTENDU l'entente signée le 03 mars 2005 entre le Comité formé des municipalités de Sainte-Marthe, de Rigaud et de Très-Saint-Rédempteur d'une part, et M. Tanguay et Mme Duchesneau d'autre part ;

ATTENDU la servitude de passage par M. Michel Tanguay et Mme Marie-Hélène Duchesneau à la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur établie le 04 juillet 2006 pour une durée de 10 ans (sentier de l'Escapade) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et M. Tanguay et Mme Duchesneau souhaitent conclure une nouvelle entente ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit mandatée pour rédiger un projet d'entente,

QUE le projet d'entente portera sur les modalités de la future servitude de passage qui sera établie pour le Sentier de l'Escapade, ainsi que les conditions de la future cession d'une partie du lot 2 775 329.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

136-04-19

Construction d'une cabane à sucre au 1199, Chemin St-Henri sur le lot 2 399 140

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'une demande de construction d'une cabane à sucre au 1199, Chemin St-Henri sur le lot 2 399 140 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire une cabane à sucre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs spécifiques du règlement 158 sur les PIIA s'appliquant à la zone RC-15 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements numéro 155, 156 et 157 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la demande de construction d'une cabane à sucre au 1199, Chemin St-Henri, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

137-04-19

Adoption du règlement 233-2019 modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement numéro 157 concernant les Permis et certificats ;

ATTENDU QU'un «avis de motion» a été donné lors de la séance régulière du 12 février 2019 avec présentation du premier projet de règlement ;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 12 mars 2019 ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q. chapitre C-45.1, le conseil possède certains pouvoirs pour adopter des règlements notamment dans les domaines relatifs aux nuisances, la sécurité et la salubrité, ainsi qu'au bien-être général;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le Règlement 157 afin d'y ajouter des dispositions portant sur des pénalités lors d'abattage d'arbre sans certificat d'autorisation ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement numéro 233-2019 modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		

Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

138-04-19

Achat de panneaux pour le Chemin St-Henri et la Montée Bois-Franc

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place de nouveaux panneaux d'indication de rues pour le Chemin St-Henri et la Montée Bois-Franc ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'achat de panneaux de rues pour le Chemin St-Henri et la Montée Bois-Franc suivant la soumission qui sera demandée et reçue.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

139-04-19

Résolution d'appui aux fins du déploiement du Réseau Métropolitain Express (REM) sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Métropolitain Express (REM) est un nouveau moyen de transport de type métro léger et qu'il constitue l'un des plus grands projets de transport collectif du Québec des cinquante dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit de s'arrêter à la station de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

CONSIDÉRANT la construction prochaine d'un hôpital sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du REM, s'il était établi sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, assurerait des retombées économiques importantes et attirerait de nouvelles entreprises et de la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le REM s'inscrit dans une démarche positive pour l'environnement et de développement durable tout en améliorant la condition de vie et de circulation des habitants de la MRC ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans toutes les représentations et démarches nécessaires auprès de toute autorité compétente afin que soit assurée une connexion du REM entre Sainte-Anne-de-Bellevue et Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

SUJETS ADDITIONNELS

140-04-19

Autorisation de paiement d'une facture de Acxcom

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro A202226 d'un montant de 400,00 \$ (taxes en sus) à la firme Acxcom pour 5 heures de support web au mois de mars 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

141-04-19

Mandat à un ingénieur pour une assistance et une consultation technique dans le cadre du remplacement de la chaudière du centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-01-19 du 15 janvier 2019 autorisant à aller en appel d'offres pour le remplacement de la fournaise du centre communautaire ;

IL EST RÉSOLU,

DE DONNER un mandat à la firme Enerzam pour une assistance à la rédaction du devis technique et une consultation technique au besoin dans le cadre dudit appel d'offres, suivant les prix suivants :

- 1610 \$ pour les plans et devis ;
- 115 \$ de l'heure pour les réponses aux questions des entrepreneurs et les visites après travaux, si besoin.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse ouvre la période de questions à 20h37 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

142-04-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h42.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

La séance est levée à 20h42.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière